

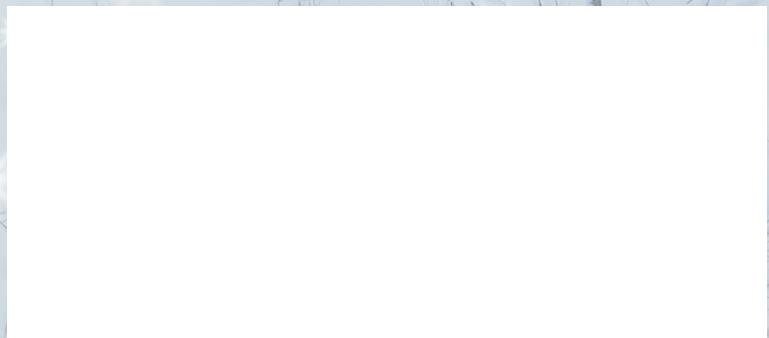
JOURNAL MUNICIPAL/JANVIER 2026

SAINT-RAPHAËL

BONNE ANNÉE
MUNICIPALE

2026

À TOUS !



BUREAU MUNICIPAL

Horaire

Lundi au vendredi : 8h30 à 12h et 13h à 16h30

Coordonnées

19, avenue Chanoine-Audet, Saint-Raphaël Qc G0R 4C0
Téléphone : 418 243-2853
Courriel : info@saint-raphael.ca Web : www.saint-raphael.ca
Facebook : Municipalité de Saint-Raphaël

NUMÉROS IMPORTANTS

C.F.E.R	418 243-3757
CPE Belle Enfance.....	418 243-3545
Chalet Intergénérationnel.....	418 243-2853
École La Source	418 243-2999
Maison Des Jeunes	418 243-3457
Permis de feu.....	418 243-2853
Pharmacie.....	418 243-2040
Bibliothèque.....	418 243-3437
Centre communautaire	418 243-2853
Édifice communautaire	418 243-2853
FADOQ Saint-Raphaël.....	418 243-2311

CALENDRIER DES DATES DE TOMBÉE DU JOURNAL

ÉDITIONS	DATES DE TOMBÉE	DISTRIBUTION
Février	16 janvier	Fin janvier
Mars	14 février	Fin février
Avril	14 mars	Fin mars

Merci de faire parvenir vos textes et vos images à
loisirs@saint-raphael.ca

Ce bulletin municipal d'informations est entièrement réalisé, publié et distribué par la municipalité.

Informations : **418 243-2853 poste 105**
loisirs@saint-raphael.ca

Rédaction : Municipalité de Saint-Raphaël

Collaboration : Services municipaux et organismes

Infographie et impression : P.A.Morin Impression Design
www.pamorin.com



**DEVENEZ BÉNÉVOLE
POUR DES GENS
DE VOTRE
MUNICIPALITÉ**

- ✓ **1 fois aux deux semaines, le lundi**
- ✓ **Frais remboursés***
- ✓ **Livraison de repas aux aînés**

*Indemnisation de 0,54 \$/km



**Pssst... dans Bellechasse,
les kilomètres peuvent monter vite 😊
Heureusement, ils sont entièrement remboursés!**

COMMUNIQUÉ

20
25

BILAN



PRÉSENTATION BUDGÉTAIRE, PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION ET BILAN 2025

DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ

SAINT-RAPHAEL.CA

ET EN VERSION PAPIER SUR DEMANDE
AU BUREAU MUNICIPAL



Municipalité de
Saint-Raphaël

COMMUNIQUÉ



École de La Source

88, rue du Foyer

Saint-Raphaël (Québec) G0R 4C0

☎ (418) 243-2999 ☎ (418) 887-7320 ✉ la-source@cscotesud.qc.ca

INSCRIPTION DES ÉLÈVES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

Période d'inscription pour 2026-2027 : 2 février au 13 février 2026

Il est important de respecter ces dates.

Pour toutes les **nouvelles** inscriptions, c'est-à-dire, **Passe-Partout** (pour enfant âgé de 4 ans avant le 1^{er} octobre 2026), **préscolaire 5 ans** (pour enfant âgé de 5 ans avant le 1^{er} octobre 2026) et pour les **nouvelles familles** qui déménageraient à Saint-Raphaël, veuillez compléter le formulaire d'inscription en ligne **avant** de vous présenter à l'école : <https://cscotesud.qc.ca/parents-et-eleves/admission-et-inscription/>.

Par la suite, nous communiquerons avec vous afin de fixer un rendez-vous.

Document obligatoire : certificat de naissance original « grand format » et preuve de résidence (permis de conduire ou compte taxes scolaires ou compte hydro)

Si vous avez des questions concernant la période d'inscription, vous pouvez rejoindre Mme Julie Gagnon, secrétaire, au (418) 243-2999 #2400 ou par courriel au julie.gagnon@csscotesud.gouv.qc.ca

Au plaisir de collaborer avec vous et votre enfant !

COMMUNIQUÉ

Il est temps de vous inscrire !



Saviez-vous que, même adulte (16 ans et +), vous pouvez retourner à l'école pour terminer vos études, apprendre un nouveau métier, vous perfectionner ou faire reconnaître vos acquis et vos compétences?

Les mois de **janvier** et **février** sont idéaux pour vous inscrire en formation professionnelle en vue de la prochaine année scolaire!

Le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud compte deux centres de formation professionnelle :

- Centre de formation professionnelle de L'Envolée (Montmagny)
- Centre de formation agricole de Saint-Anselme

Pour connaître les programmes de formation offerts et vous inscrire, visitez :



Sakado

Besoin d'aide pour votre inscription?
Communiquez avec le service Sakado
418 234-2574
tonprojet@tonsakado.ca



2026

FÊTE *des joues rouges*

DE RETOUR EN FÉVRIER

Restez à l'affût sur les réseaux sociaux,
sur l'enseigne et dans le
prochain journal

fadoq

ACTIVITÉS DU MOIS

- | | |
|------------------------------|--------------------------------|
| 8 janvier 2026 | Tournoi de Joffre à 18h30 |
| 15 janvier 2026 | Tournoi de Charlemagne à 18h30 |
| 22 janvier 2026 | Tournoi de Joffre à 18h30 |
| 29 janvier 2026 | Dîner + jeux divers à 11h30 |
| 1 ^{er} février 2026 | Tournoi de Charlemagne à 13h |

COMMUNIQUÉ



**STEP
FITNESS
ST-RAPHAËL**

MERCREDI 18h30

Session de 10 cours
débutant le 14 janvier 2026

120\$

**BOUGEZ,
TONIFIEZ,
VIBREZ !!!**

infos - Inscriptions: sylvieyogini@outlook.com



**YOGA
FLOW
ST-RAPHAËL**

MERCREDI 19H30

SESSION DE 10 COURS DÉBUTANT LE
14 JANVIER 2026

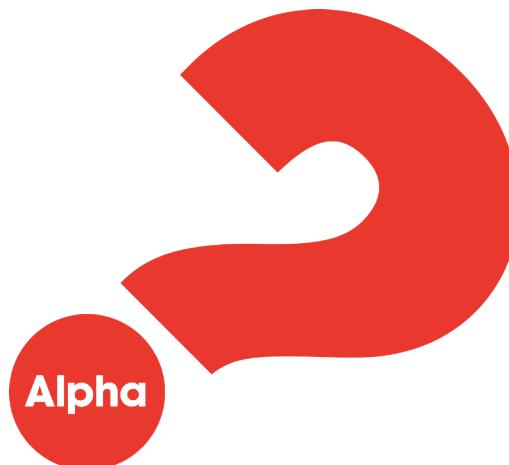
120 \$

Infos - Inscriptions : sylvieyogini@outlook.com

COMMUNIQUÉ

TÉMOIGNAGE SUR LE PARCOURS ALPHA DANS MISSION BELLECHASSE-ETCHEMINS

Le parcours Alpha, c'est une rencontre par semaine pendant 10 semaines. Au cours de ces rencontres, un groupe de jeunes et moins jeunes échangent d'abord un repas en discutant de tout et de rien. Puis, commence une soirée animée, incluant des vidéos et des questions sur lesquelles le groupe s'interroge, discute, partage des expériences, des impressions, réfléchit et chemine ensemble. Pendant le parcours, les participants sont amenés à se questionner sur la foi chrétienne et sur leur propre foi. Certains la découvrent, d'autres la redécouvrent, d'autres encore l'approfondissent. Mais peu importe d'où nous partons et jusqu'où nous irons, nous cheminerons ensemble, en interrelation les uns avec les autres



Je me suis inscrite au parcours Alpha par curiosité. À la première rencontre, je me suis demandé si j'y étais à ma place. J'avais l'impression que c'était peut-être seulement un parcours d'éveil à la foi. J'ai voulu juger trop vite ! Au cours des rencontres, j'ai appris à connaître les membres de mon groupe, à les apprécier et à mieux les comprendre. Les questions, les discussions, les commentaires et les réflexions des autres m'ont amené à me poser beaucoup plus de questions que ne m'en proposaient les vidéos. Ma relation avec les membres du groupe m'a permis de mieux

comprendre ma foi, ma façon de la vivre et de mieux comprendre l'importance qu'elle a dans ma vie. Au terme du parcours Alpha, je ne souhaite pas seulement le revivre, mais surtout le partager autour de moi en participant à l'équipe qui le présentera aux futurs groupes de ma communauté.

Valérie Cayouette, participante.

Pour en savoir plus, venez nous rencontrer à la soirée d'information qui aura lieu le jeudi 5 février, à 19 h, à la sacristie de l'église de Sainte-Claire.

Pour information ou pour vous inscrire, contactez Dany Fradette :
dany.fradette@bellechasse-etchemins.org
ou 418 883-1307, poste 315.



**Le comité santé et services sociaux
de la MRC de Bellechasse
VOUS INFORME**


**MRC de
Bellechasse**

Vous êtes fait fort... Mais les virus aussi.

Clinique de vaccination pour la grippe et la COVID-19 dans Bellechasse

La vaccination contre les infections respiratoires est offerte **gratuitement** aux :

- Personnes vivant avec une maladie chronique ;
- Personnes immunodéprimées ou dialysées ;
- Personnes de 65 ans et plus ;
- Femmes enceintes ;
- Travailleurs de la santé.

**Faites-vous vacciner contre
la grippe et la COVID-19.**

Prenez rendez-vous :

1. En visitant le www.clicsante.ca
2. En téléphonant au 1 855 480-8094 sur les heures d'ouverture



COMMUNIQUÉ



Cabinet de la
lieutenante-gouverneure du Québec

Québec, le 5 novembre 2025

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de son Programme des distinctions honorifiques, l'honorable Manon Jeannotte, Lieutenante-gouverneure du Québec, souhaite remettre la **Médaille de la Lieutenante-gouverneure pour les personnes aînées** à des citoyennes et citoyens remarquables dont l'engagement et la bienveillance enrichissent la vie de leur communauté ou organisme.

Année après année, cette distinction met en lumière des femmes et des hommes inspirants qui, par leur générosité, leur sens du devoir et leur esprit d'entraide, contribuent à bâtir un Québec plus solidaire et plus humain.

Nous faisons donc appel à votre précieuse collaboration, tant pour soumettre une ou plusieurs candidatures, que pour diffuser l'information auprès des organismes et partenaires de votre milieu. Grâce à votre soutien, nous pouvons reconnaître et célébrer celles et ceux dont le parcours exemplaire témoigne de la vitalité, de la sagesse et de la richesse d'expérience des personnes aînées.

La cérémonie de remise des médailles, présidée par la lieutenante-gouverneure, se tiendra au printemps 2026 dans votre région administrative. Cet événement empreint d'émotion et de fierté demeure un moment privilégié pour honorer publiquement ces citoyennes et citoyens d'exception.

Dans un souci d'efficacité et de respect des principes de développement durable, **toutes les démarches de mise en candidature s'effectuent désormais entièrement en ligne.**

Informations importantes

- Date limite pour soumettre les candidatures : **1^{er} février 2026**
- [Formulaire de mise en candidature](#) disponible sur le site à partir du 1^{er} novembre 2025
- Renseignements supplémentaires disponibles [sur le site](#)

Pour nous joindre

Courriel : distinctions@mce.gouv.qc.ca

Téléphone (sans frais) : 1 (866) 791-0766

Nous vous remercions chaleureusement pour votre collaboration constante et pour votre engagement à faire rayonner la contribution inestimable de nos personnes aînées à la société québécoise. Ensemble, honorons celles et ceux qui, par leur parcours et leurs actions, continuent d'inspirer les générations à venir.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les plus distinguées.

Le directeur de cabinet,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Christophe Navel".

Christophe Navel, Ph. D.

1050, rue des Parlementaires, Québec, Québec, G1A 1A1



BIBLIO À DOMICILE

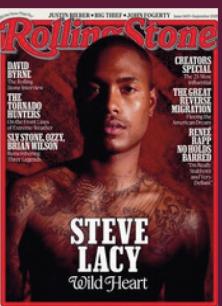
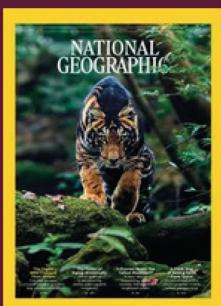
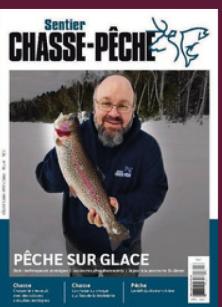
Ce service vise à permettre à toute la population qui ne peut se déplacer en raison d'un problème de santé ou de mobilité, de recevoir des livres dans le confort de son foyer.

Pour vous inscrire, laissez vos nom et numéro de téléphone dans la messagerie de la bibliothèque au 418-243-3437, à l'adresse courriel biblio@saint-raphael.ca ou appelez pendant nos heures d'ouverture.



REVUES ET MAGAZINES

Plus de 6000 titres disponibles
gratuitement en ligne



C'est gratuit, illimité et toujours disponible !

Visitez le reseaubibliocnca.qc.ca
ou téléchargez l'application Libby



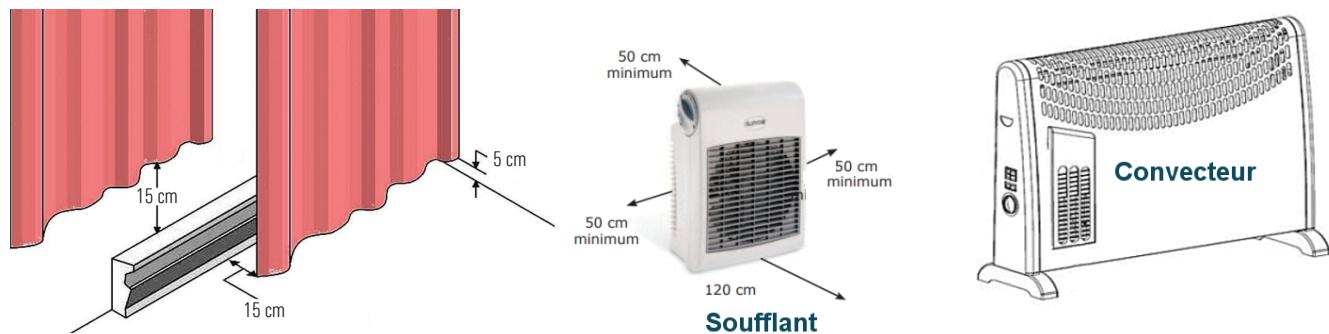
RÉSEAU
BIBLIO
de la Capitale-Nationale
et de la Chaudière-Appalaches

Conseils de sécurité incendie pour l'hiver

Le chauffage, la cuisson, les décorations et les bougies contribuent tous à augmenter le risque d'incendie pendant les mois d'hiver. Selon la **National Fire Protection Association (NFPA)**, les incendies à domicile se produisent plus souvent en hiver qu'en toute autre saison. Dès que les premiers flocons de neige commencent à tomber et que la température diminue, il est important d'appliquer les mesures qui assureront la sécurité de votre famille et de votre maison contre les risques d'incendie hivernal.

Méfiez-vous des appareils de chauffage d'appoint

Les mois de décembre, janvier et février sont les mois au cours desquels surviennent le plus d'incendies liés au chauffage. Les appareils de chauffage d'appoint doivent être placés à au moins 1 m (3 pi) de toute matière inflammable, comme les meubles rembourrés, les rideaux, les matelas ou la literie, et doivent être éteints lorsque vous quittez la pièce ou allez dormir. De plus, ne déposez jamais de vêtements sur ou à proximité de tels appareils et ne couvrez jamais ou ne déposez jamais rien sur leur cordon d'alimentation. De plus, positionnez-les à un endroit où les enfants ne peuvent s'en approcher à moins d'un mètre (3 pi).



Prudence avec les bougies

Lorsque vous allumez des chandelles pour créer une atmosphère festive, gardez-les à au moins 30 cm (1 pi) de toute matière inflammable, ne les laissez jamais sans surveillance et placez-les hors de la portée des enfants. Avant d'aller au lit ou de laisser la pièce vide, assurez-vous d'éteindre toutes les bougies.



Conseils de sécurité incendie pour l'hiver



Prudence à la cuisine

La cuisine est la principale source d'incendies et de blessures à domicile : il est donc essentiel de savoir quoi faire pour garder vos amis et votre famille en sécurité tout en les divertissant tout l'hiver durant. La principale cause d'incendie à la cuisine est l'utilisation des ronds de poêles et du four sans surveillance. Si vous faites mijoter, cuire ou rôtir des aliments, vérifiez régulièrement leur cuisson, restez dans la cuisine et utilisez une minuterie pour les rappels. Lorsque vous utilisez ces appareils pendant longtemps, n'oubliez pas de mettre la hotte en marche pour éviter toute accumulation de monoxyde de carbone (CO) dans votre maison.

Ayez toujours un extincteur d'incendie à portée de main

Avoir un extincteur à proximité (et savoir comment l'utiliser) constitue une importante mesure de sécurité incendie pour protéger votre famille et votre maison. Lorsque les secondes comptent, avoir un extincteur à proximité est crucial pour pouvoir l'attaquer sans tarder. L'extincteur doit être entreposé dans un endroit facilement accessible et dans les pièces clés où le risque d'incendie est le plus élevé d'incendie, comme la cuisine et le garage. Pour une protection générale, il est préférable de choisir un extincteur multi classe, comme un extincteur résidentiel rechargeable, qui est capable de s'attaquer à la plupart des incendies domestiques.



COMMENT UTILISER UN EXTINCTEUR



TIREZ SUR LA GOUPILLE



POINTEZ LA BUSE VERS LA BASE DU FEU



APPUYEZ SUR LA GÂCHETTE



BALAYEZ D'UN CÔTÉ À L'AUTRE

Votre service de sécurité incendie en collaboration avec First Alert.



TOUTE L'ÉQUIPE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
VOUS SOUHAITE UNE

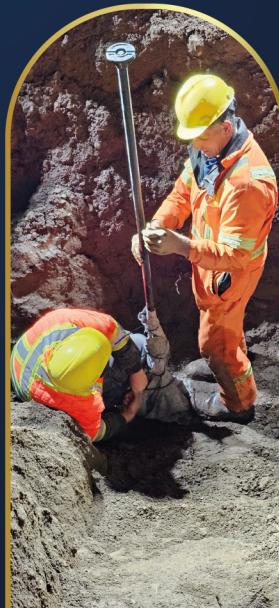
BONNE ANNÉE



BONNE ANNÉE

2026

L'ÉQUIPE DES TRAVAUX PUBLICS



Service d'aide à la recherche de logement



Le SARL consiste à offrir un soutien gratuit aux résidents de Montmagny-Bellechasse à la recherche d'un logement. Il vise à orienter et accompagner les personnes dans leurs recherches.

 SARL@ohmontbell.com

 **418-248-9141 poste 111**



COMMUNIQUÉ

Concours pour 3 postes au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)

Municipalité de Saint-Raphaël



Avez-vous de l'intérêt pour le développement territorial de notre municipalité? Vous pourrez participer à favoriser la qualité de vie de notre milieu, le bien-être de vos concitoyens en soutenant une planification cohérente, un développement harmonieux et équitable du territoire de Saint-Raphaël en tant que membre du CCU.

La Municipalité de Saint-Raphaël appelle aux citoyennes et citoyens intéressés à déposer leurs candidatures.

Fonctionnement



Nombre de postes à combler: **3**.

Durée du mandat : **2ans**.



Les séances se tiennent généralement en début de soirée, **une fois par mois**, en présentiel au bureau municipal ou à distance.



Un **dédommagement monétaire** est offert aux membres en échange de leur présence aux réunions.

Rôle du CCU

Le comité a pour mission d'étudier et soumettre des recommandations au conseil municipal sur toutes les questions qui lui sont soumis entre autres concernant :

- Les règlements d'urbanisme : le zonage, le lotissement, la construction;
- Le programme d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- Les dérogations mineures;
- Et tout autres projets touchant l'aménagement du territoire, le patrimoine, l'architecture et l'environnement.

Profil recherché

La personne recherchée doit :

- Être âgée de 18 ans ou plus
- Être résidente de la Municipalité de Saint-Raphaël;
- Être un citoyen exemple pour la communauté, ne pas avoir commis d'infraction sur les règlements municipaux dans les 2 dernières années;
- Démontrer un intérêt pour l'urbanisme, le patrimoine, l'architecture et l'environnement;
- Avoir des qualités humaines fondamentales d'équité, de bon sens et de respect.

De plus, les candidats ne doivent avoir aucun parent proche siégeant au conseil municipal.

Dépôt de Candidature

Déposez votre candidature avant le 23 janvier 2026 à 16h, composée d'un CV et d'une lettre de motivation.

Contact :



19 av. Chanoine-Audet,

St-Raphaël, QC G0R 4C0



info@saint-raphael.ca



www.saint-raphael.ca



PROCÈS-VERBAUX

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le 2 décembre 2025, à 19 h 30, au Centre communautaire, à laquelle séance sont présents le maire Monsieur Richard Thibault et les conseillers suivants :

Siège #1 – Marie-Philippe Allard

Siège #2 – Sylvie Picard

Siège #3 – Michel Garant

Siège #4 – Guylaine Laroche

Siège #5 – David Arseneault

Siège #6 – Edith Chabot

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Thibault, Maire.

Est aussi présent monsieur Claude Morin, Adm.A., directeur général et greffier-trésorier.

1 – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2025-12-173

2 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 – OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 – Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2025.

4 – MOT DU MAIRE

5 – INFORMATION PUBLIQUE

6 – PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

7 – CORRESPONDANCE REÇUE

8 – GESTION DES SERVICES – ADMINISTRATION

8.1 – RÉSOLUTION – Embauche d'un coordonnateur en loisir.

8.2 – RÉSOLUTION – Nomination des représentants municipaux aux divers comités.

9 – FINANCES

9.1 – ADOPTION des dépenses du mois de novembre 2025.

9.2 – AVIS DE MOTION – Les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026.

9.3 – RÉSOLUTION – État des personnes endettées dans la municipalité.

9.4 – RÉSOLUTION – Affectation du surplus accumulé libre aux paiement des investissements.

9.5 – Programmes et subventions.

9.6 – RÉSOLUTION – Demande d'aide financière des Cadets de la marine de Bellechasse.

9.7 – RÉSOLUTION – Demande de commandite de la part de l'organisme Frigos Pleins.

10 – URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 – DÉPÔT des permis et certificats de novembre 2025.

10.2 – DÉPÔT du rapport des infractions aux règlements municipaux.

10.3 – RÉSOLUTION – Demande PIIA pour le 102, rue Principale.

10.4 – RÉSOLUTION – Demande de dérogation mineure pour la construction de l'ensemble immobilier sur la Place Garant.

10.5 – RÉSOLUTION – Demande de dérogation mineure pour le 32, rue Principale.

10.6 – RÉSOLUTION – Demande de dérogation mineure pour agrandir un garage.

10.7 – RÉSOLUTION – Demande de dérogation mineure pour la construction d'un chalet avec une partie érablière attachée.

10.8 – RÉSOLUTION – Demande d'ajout d'usage au règlement de zonage.

11 – SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.1 – DÉPÔT du rapport mensuel de la sécurité publique.

11.2 – RÉSOLUTION – Entente de service sur la gestion des chiens (REPORTÉ).

11.3 – RÉSOLUTION – Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au Ministère de la Sécurité Publique.

12 – TRAVAUX PUBLICS

12.1 – DÉPÔT du rapport mensuel des travaux publics.

12.2 – RÉSOLUTION – Mandat pour la démarche de gestion des actifs municipaux.

12.3 – RÉSOLUTION – Demande de déneigement du rang du Gravier.

13 – LOISIRS

14 – LÉGISLATION

14.1 – AVIS DE MOTION – Règlement sur la taxation 2026-245.

14.2 – AVIS DE MOTION – Règlement sur la tarifications des services 2026-246.

14.3 – DÉPÔT – Intérêts pécuniaires des membres du conseil.

15 – VARIA

16 – DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

17 – CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

18 – SÉANCE DE TRAVAIL – SUJETS À DISCUSSION

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Laroche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

• D'ADOPTER l'ordre du jour tel quel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-12-174

3.1 – Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2025.

Une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 novembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Garant

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

• D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAUX

4 – MOT DU MAIRE

Le mot du maire est reproduit en tout ou en partie dans le journal municipal.

5 – INFORMATION PUBLIQUE

TELUS propose l'installation d'une tour de télécommunication de 76 mètres à Saint-Raphaël :

L'installation d'une tour de type autoportant de 76 mètres en retrait de la route 281, et ce, dans un boisé. Celle-ci se trouve à environ 265 mètres au sud-est de l'intersection de la route 281 et du rang Sainte-Marie-Anne, sur le lot 3 692 580. Les coordonnées du site sont les suivantes :

46.777658, -70,695 719, soit à la limite sud du 688, route 281.

Le site proposé permettra à TELUS de fournir un service de téléphonie sans fil (cellulaire) à ceux qui circulent le long de la route 281 ainsi que dans la Municipalité de Saint-Raphaël.

Pour toutes questions ou commentaires concernant la présente proposition, veuillez communiquer par écrit avec la personne mentionnée à l'avis public.

6 – PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur place :

1. Une citoyenne demande plus d'information concernant le projet de Telus d'implanter une tour de communication à Saint-Raphaël.

R : Actuellement, nous sommes dans l'information au même titre que les citoyens. Nous voyons des avantages à avoir une meilleure couverture cellulaire cependant, nous aurons les détails lors des rencontres à venir et lors de l'assemblée publique. Nous invitons d'ailleurs les citoyens à communiquer avec les responsables du projet afin de présenter vos questions avant la séance publique. Dans l'ordre, nous serons informés des différents détails, prendrons le pouls de la population et, à partir de ce moment, le conseil appuiera ou non le projet.

2. Une citoyenne mentionne que lors de l'activité organisée par l'Âge d'or de Saint-Raphaël, des citoyens ont félicité la municipalité pour l'entretien hivernal.

7 – CORRESPONDANCE REÇUE

Aucune qui n'est pas traitée dans la séance actuelle.

8 – GESTION DES SERVICES – ADMINISTRATION

2025-12-175

8.1 – RÉSOLUTION – Embauche d'un coordonnateur en loisir

ATTENDU QUE le poste du coordonnateur(trice) des loisirs est vacant depuis le 1^{er} mars 2025 ;

ATTENDU la réception de plusieurs candidatures et de la mise en place d'un comité d'embauche ;

ATTENDU les entrevues et rencontres effectuées par le comité ;

ATTENDU la recommandation du comité d'embauche ;

ATTENDU la recommandation du directeur général ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Edith Chabot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'EMBAUCHER monsieur Simon Villeneuve à titre de coordonnateur des loisirs, et ce, à partir du 8 décembre 2025, conditionnellement aux validations d'usage (référence, enquête de sécurité) ;

- D'AUTORISER monsieur Claude Morin, directeur général, ainsi que monsieur Richard Thibault, maire, à signer le contrat de travail énumérant les différentes conditions d'emploi pour le poste mentionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-12-176

8.2 – RÉSOLUTION – Nomination des représentants municipaux aux divers comités

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit être représentée sur divers comités internes et externes ;

CONSIDÉRANT que les comités seront composés d'un ou deux membres du conseil municipal selon le besoin de chacun d'eux ;

CONSIDÉRANT que le nouveau conseil municipal est établi depuis le 2 novembre 2025 à la suite des élections municipales ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Philippe Allard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE messieurs David Arsenault et Michel Garant sont nommés comme représentants du conseil au Comité consultatif en Urbanisme ;
- QUE madame Marie-Philippe Allard est nommée comme représentante au conseil d'établissement de l'École La Source ;
- QUE madame Guylaine Larochelle est nommée comme représentante au conseil d'administration de la Maison des jeunes de Saint-Raphaël ;
- QUE madame Sylvie Picard est nommée au comité Famille et Aînés, dans le cadre de la mise en œuvre de sa Politique famille et aînés ;
- QUE monsieur David Arsenault est nommé comme représentant au comité du 175^e anniversaire de la municipalité ;
- QUE madame Edith Chabot est nommée comme représentante au comité de la bibliothèque ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9 – FINANCES

2025-12-177

9.1 – ADOPTION des dépenses du mois de novembre 2025

ATTENDU QU'UNE copie de la liste des comptes du mois de novembre 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance ;

ATTENDU QUE l'ensemble du dossier de facturation ainsi que les pièces justificatives étaient disponibles pour consultation et analyse durant la semaine précédant le conseil ;

ATTENDU QUE le rapport sera publié dans le journal municipal ;

ATTENDU QU'UNE dépense non récurrente de 167 109,24 \$ correspondant au paiement pour le remplacement des appareils respiratoires désuets du service de sécurité incendie est incluse à la somme des paiements tels que résolus en septembre dernier (2025-09-153) ;

ATTENDU QU'UNE dépense non récurrente de 171 055,77 \$ correspondant au paiement pour le branchement et le bouclage du réseau d'aqueduc dans le secteur André-Roy est incluse à la somme des paiements ;

PROCÈS-VERBAUX

ATTENDU QUE les déboursés de la présente liste incluent les dépenses autorisées par les fonctionnaires ou employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du règlement 2019-193. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément aux derniers alinéas de l'article 961.1 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par David Arsenault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'AUTORISER les dépenses de novembre 2025 payées par le greffier-trésorier et d'autoriser le paiement des comptes au montant total de 589 051,84 \$.

Je soussigné, Claude Morin, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la Municipalité a, dans son compte général, les crédits pour payer ces dépenses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-12-178

9.2 – AVIS DE MOTION – Les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026

Avis de motion est, par la présente, donné par Edith Chabot qu'il sera présenté en séance extraordinaire du 16 décembre 2026, les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026 de la Municipalité ainsi que le plan triennal d'immobilisation 2026-2027-2028. La population est invitée à se présenter à la rencontre dans laquelle le nouveau rôle d'évaluation sera aussi expliqué le 16 décembre prochain à 19 h au centre communautaire.

2025-12-179

9.3 – RÉSOLUTION – État des personnes endettées dans la municipalité

CONSIDÉRANT les articles 1022 à 1060 du Code municipal qui concernent la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes ainsi que les articles 251 et 252 de la Loi sur la fiscalité municipale;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël ont pris connaissance de l'état de toutes les personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales au 30 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Garant

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- 1° que le directeur général soit autorisé à expédier un avis final aux citoyens qui ont des arrérages de taxes et de laisser jusqu'au 31 décembre 2025 pour le paiement complet incluant les intérêts courus.

- 2° que, lorsque cette date sera dépassée, le directeur général soit autorisé à expédier un avis recommandé de vente pour taxes non payées, aux citoyens qui ont des arrérages de taxes et de laisser jusqu'au 1er mars 2026 pour le paiement complet incluant les intérêts courus.

- 3° à transmettre à la MRC de Bellechasse l'état de toutes les personnes endettées envers la Municipalité pour les immeubles où il reste des arrérages de taxes applicables à l'année 2022, 2023 et 2024, et ce, pour la procédure de vente pour taxes impayées.

- 4° qu'au moment de la mise en vente, le directeur général et greffier-trésorier et/ou la greffière-trésorière adjointe, soient autorisés par la Municipalité

à enchérir, s'il y a lieu, pour et au nom de la Municipalité, sur toute offre déposée et jugée inférieure aux taxes municipales et scolaires dues ainsi qu'aux frais encourus pour leur récupération, relativement à un immeuble situé sur notre territoire et vendu aux enchères pour non-paiement des taxes.

- 5° qu'une copie de la présente résolution et de l'état des arrérages de taxes municipales soit transmise au Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud et aux institutions bancaires liées aux propriétés ayant lesdits retards.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-12-180

9.4 – RÉSOLUTION – Affectation du surplus accumulé libre aux paiement des investissements

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Raphaël a un surplus non affecté à la suite de revenus additionnels depuis quelques années;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire affecter des sommes à même le surplus libre pour payer le découvert d'opération anticipé lié aux investissements 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Picard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE le Conseil municipal de Saint-Raphaël autorise monsieur Claude Morin, directeur général et greffier-trésorier à effectuer un transfert du montant manquant plus 50 000 \$\$ du surplus accumulé libre des années antérieures en cas de découvert d'opération liée aux investissements de l'année 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.5 – Programmes et subventions

L'équipe municipale s'active à saisir toutes les opportunités de financement et de subventions afin de soutenir la santé financière de la Municipalité, de même que supporter les projets des différents départements. Suivi des demandes :

- Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECO 2024-2028 (1 325 000 \$) — confirmé
- Programme croissance de la TVQ (253 087 \$) — confirmé
- Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) (50 000 \$) — en attente de la réponse
- Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (76 877 \$) — confirmé
- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet prioritaire pour la réfection du 5^e rang (900 000 \$) — en attente de la réponse
- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet secondaire pour la réfection des rangs du Bras et Sainte-Marie-Anne (4 373 000 \$) — en attente de la réponse
- Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) pour le centre communautaire (3 500 000 \$) — en attente de la réponse
- Programme Emplois d'été Canada (EEC) (12 000 \$) — en attente de la réponse

PROCÈS-VERBAUX

Les travaux de demandes de subventions en cours offrent un potentiel monétaire en 2026 de 10 489 964 \$.

2025-12-181

9.6 – RÉSOLUTION – Demande d'aide financière des Cadets de la marine de Bellechasse

ATTENDU la réception d'une correspondance provenant des « Cadets de la marine royale canadienne, succursale Saint-Anselme », demandant à la Municipalité une participation financière à la campagne annuelle de financement ;

ATTENDU QUE la contribution financière demandée est selon la volonté de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité désire appuyer cet organisme offrant des services sur notre territoire et notamment à des jeunes résidant à Saint-Raphaël ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par David Arsenault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'ACCORDER une contribution de 100 \$ afin de soutenir la campagne de financement annuelle du corps des Cadets de la marine royale canadienne, succursale Saint-Anselme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-12-182

9.7 – RÉSOLUTION – Demande de commandite de la part de l'organisme Frigos Pleins

Une lettre a été reçue pour le conseil provenant de l'organisme Frigos Pleins le 6 novembre dernier. Le conseil a pris la décision de mettre en place un projet de libre-service au bureau municipal et participera directement au service. Une résolution sera présentée lorsque l'ensemble du dossier sera complété.

ATTENDU la réception d'une demande de contribution reçue le 6 novembre 2025 de la part de « Frigos Pleins » afin de réduire la pauvreté et l'exclusion sociale des citoyens touchés par la problématique du soutien alimentaire ;

ATTENDU le désir du conseil de contribuer à l'organisme, mais aussi d'offrir un service à la population directement à Saint-Raphaël ;

ATTENDU la possibilité de faire une entente avec l'organisme pour la mise en place d'un « frigo partage » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Philippe Allard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'ACCORDER une contribution d'un montant de 500 \$ à « Frigos Pleins » pour la réalisation de leur mandat et leur mission pour 2025 ;
- D'ÉTABLIR une entente pour la mise en place d'un « Frigo-partage » au bureau municipal ;
- ET DÉLÉGUER monsieur le directeur général pour négocier l'entente, établir l'échéancier et présenter au conseil le projet pour 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10 – URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 – DÉPÔT des permis et certificats de novembre 2025

En novembre, les services municipaux ont émis 14 permis ou certificats, dont :

- Certificat d'abattage d'arbres : 1
- Permis de rénovation : 1
- Permis de brûlage : 6
- Demande de démolition : 2
- Permis de lotissement : 1
- Certificat d'autorisation — autres : 3

Pour une valeur totale foncière annuelle de 21 298 219 \$ et d'investissement dans la municipalité.

10.2 – DÉPÔT du rapport des infractions aux règlements municipaux

Le dépôt du rapport de l'inspection et de l'urbanisme est déposé au conseil par monsieur Morin au nom de madame Marcelle Razafimahefy, inspectrice, et en présente le résumé au public ;

- Bâtiment délabré : 4
- Plus de 2 chiens sur la propriété : 1
- Conteneur/remorque pour entreposage non conforme : 23
- Ferrailles, rebut de construction, débris et autres déchets : 15
- Travaux non finis : 6
- Travaux sans permis : 1
- Utilisation de matériaux non conformes : 4

Nombre total d'infractions : 63

Nombre de propriétés inventoriées en infractions : 58

Nombre de propriétés inventoriées non traitées : 5

2025-12-183

10.3 – RÉSOLUTION – Demande PIIA pour le 102, rue Principale

CONSIDÉRANT QU'une demande de PIIA s'avère nécessaire pour le 102, rue Principale concernant les travaux suivants :

- Modification de l'usage afin de permettre l'ajout « bi familiale » et convertir l'ancien local commercial en appartement.
- Réparer la toiture actuelle.

CONSIDÉRANT QUE cette demande est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), règlement no. 2017-185 de la Municipalité de Saint-Raphaël ;

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU) à l'unanimité obtenue lors du comité tenu le 19 novembre 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Larochelle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'ACCORDER la demande de PIIA concernant le 102, rue Principale telle que présentée par le comité consultatif d'urbanisme (CCU).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-12-184

PROCÈS-VERBAUX

10.4 – RÉSOLUTION – Demande de dérogation mineure pour la construction de l'ensemble immobilier sur la Place Garant

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure s'avère nécessaire pour la construction de l'ensemble immobilier de la Place Garant ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement de zonage 2022-228 de la Municipalité de Saint-Raphaël ;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU) obtenue à l'unanimité lors du comité tenu le 19 novembre dernier avec les recommandations suivantes :

- Considérant la densité sur le lot, enlever le bâtiment 3 logements sur le côté ouest et gagner de l'espace pour respecter les marges latérales ;
- Regarder si l'ensemble du projet pourrait reculer vers la ligne arrière afin de dégager la ligne de lot du côté des maisons mobiles.

IL EST PROPOSÉ PAR Sylvie Picard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'ACCORDER la demande de dérogation mineure concernant les marges du projet immobilier de la Place Garant et considérant le cours d'eau, de ne pas reculer le projet vers celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-12-185

10.5 – RÉSOLUTION – Demande de dérogation mineure pour le 32, rue Principale

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure s'avère nécessaire pour la construction d'un immeuble multilogement au 32, rue Principale d'une hauteur de 13 mètres ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement de zonage 2022-228 de la Municipalité de Saint-Raphaël ;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU) obtenue lors du comité tenu le 19 novembre 2025 avec les recommandations suivantes :

Recommandations du CCU :

- Analyser si l'implantation du bâtiment pourrait être davantage en retrait vers le milieu de la propriété et dégager la ligne arrière du lot.
- Ajouter un alignement d'arbres sur la façade de la rue principale ;
- Ajouter des haies latérales.

Recommandation du MAPAQ :

La distance séparatrice est applicable pour toute nouvelle construction autour d'une unité d'élevage. Le bâtiment au 26, rue principale est un bâtiment de transition et non d'élevage et non exploité à temps plein. Bien que modéré par la fréquence, des risques de nuisances sont possibles.

Autrement, le LPTAA donne l'ouverture de la décision à la municipalité par l'article :

79.2.1. En zone agricole, un bâtiment utilisé ou destiné à être utilisé à une fin autre qu'agricole ne doit pas être érigé ou agrandi du côté de l'unité d'élevage dont l'emplacement aurait l'effet le plus contraignant sur la capacité d'y accroître les activités agricoles s'il était tenu compte de l'emplacement ou de l'agrandissement de ce bâtiment dans

l'application de normes de distance séparatrice. Toutefois, une municipalité ne peut refuser de délivrer un permis de construction pour le seul motif que cette condition n'est pas respectée.

Lorsque, en application du premier alinéa, un point du périmètre d'un tel bâtiment ou de son agrandissement empiète sur l'espace qui, en vertu des normes de distance séparatrice, doit être laissé libre depuis toute unité d'élevage voisine, toute norme de distance séparatrice applicable lors de l'érection ou de l'agrandissement de ce bâtiment continue de s'appliquer à l'accroissement des activités agricoles de toute unité d'élevage voisine sans tenir compte de l'emplacement de ce bâtiment ou de son agrandissement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Garant

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'ACCORDER la demande de dérogation mineure concernant l'implantation d'un immeuble multilogements au 32, rue Principale, comme recommandé par le comité conseil en urbanisme.
- DE NE PAS modifier l'implantation du projet sur le lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-12-186

10.6 – RÉSOLUTION – Demande de dérogation mineure pour agrandir un garage

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure s'avère nécessaire pour l'agrandissement d'un garage au 184, rang du Bras d'une dimension légèrement supérieure à la réglementation ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement de zonage 2022-228 de la Municipalité de Saint-Raphaël ;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU) obtenue lors du comité tenu le 19 novembre 2025 avec les recommandations suivantes :

Recommandations :

- Modifier le règlement de façon à revoir la superficie autorisée pour les bâtiments complémentaires dans les zones de villégiature, récréo-touristique et îlot déstructuré. Les mêmes critères que dans le périmètre urbain ne sont pas représentatifs des besoins.
- Permettre 15 à 17 % de la superficie du lot comme superficie totale des bâtiments complémentaires.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Larochelle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'ACCORDER la demande de dérogation mineure concernant l'agrandissement du bâtiment tel que présenté ;
- DE MODIFIER le règlement de zonage comme recommandé lors de la révision 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-12-187

10.7 – RÉSOLUTION – Demande de dérogation mineure pour la construction d'un chalet avec une partie érablière attachée

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure s'avère nécessaire pour la

PROCÈS-VERBAUX

construction d'un chalet avec érablière attachée sur le lot 3 691 847, située dans la zone R-153;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement de zonage 2022-228 de la Municipalité de Saint-Raphaël;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU) obtenue lors du comité tenu le 19 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par David Arsenault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'ACCORDER la demande de dérogation mineure concernant la construction d'un chalet avec érablière attachée sur le lot 3 691 847 tel que présenté par le comité conseil en urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-12-188

10.8 – RÉSOLUTION – Demande d'ajout d'usage au règlement de zonage

ATTENDU la réception d'une demande de modification d'usage au règlement de zonage 2022-228 a été déposé au service d'urbanisme de la municipalité concernant le lot 3 693 338 (33, rue Beaudry);

ATTENDU QU'une demande d'ajout d'usage s'avère nécessaire pour modifier le règlement de zonage et permettre la construction en hauteur dans le secteur de développement de la rue Beaudry;

ATTENDU QUE cette demande pourrait être incluse à la refonte du règlement de zonage en 2026;

ATTENDU QUE l'objectif de la municipalité de répondre à ces citoyens favorablement lorsque cela est possible et si cette demande répond à des critères acceptables pour la majorité des citoyens;

ATTENDU QUE cet usage est présentement autorisé pour une hauteur de 9,1 mètres cependant, la construction nécessite une hauteur de 10,8 mètres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Edith Chabot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'AUTORISER la modification demandée et d'inclure le lot à la grille HA-13 lors de la mise à jour du règlement de zonage en 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11 – SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.1 – DÉPÔT du rapport mensuel de la sécurité publique

Le dépôt du rapport mensuel de novembre du service de sécurité publique est déposé au conseil par monsieur Morin, le directeur de la Sécurité publique, et en fait la lecture au public.

11.2 – RÉSOLUTION – Entente de service sur la gestion des chiens (REPORTÉ)

2025-12-189

11.3 – RÉSOLUTION – Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité municipal prévoit les exigences de formation pour

les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'EN avril 2024, le gouvernement du Québec a reconduit le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières;

ATTENDU QUE le programme a pour objectif de favoriser, sur le territoire québécois, l'acquisition des compétences et des habiletés, notamment exigées par le Règlement, pour disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés qui exercent au sein des SSI municipaux interviennent efficacement et de manière sécuritaire lors de la lutte contre les incendies, en cas de sinistre ou en cas de situation d'urgence pour réduire les conséquences sur la vie, les biens ou l'environnement;

IL EST PROPOSÉ PAR Sylvie Picard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- DE PRÉSENTER une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Bellechasse.

12 – TRAVAUX PUBLICS

12.1 – DÉPÔT du rapport mensuel des travaux publics

Le dépôt du rapport mensuel de novembre du service des travaux publics est déposé au conseil par monsieur Morin, directeur général, et en fait la lecture au public.

2025-12-190

12.2 – RÉSOLUTION – Mandat pour la démarche de gestion des actifs municipaux

CONSIDÉRANT QU'une résolution avait été adoptée en février 2025 (2025-02-36);

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation demande des correctifs sur celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Raphaël reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la (la Ville ou Municipalité) et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Raphaël a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE la démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

IL EST PROPOSÉ PAR Guylaine Larochelle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :

- La municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;
- La municipalité s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 décembre 2026, le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier ;
- Le Conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-12-191

12.3 – RÉSOLUTION – Demande de déneigement du rang du Gravier

CONSIDÉRANT la demande d'un citoyen afin de faire déneiger jusqu'à sa résidence sur le rang du Gravier ;

CONSIDÉRANT la demande tardive et l'arrivée rapide de la saison hivernale ;

CONSIDÉRANT QUE le rang du Gravier n'est pas aménagé actuellement pour la machinerie utilisée dans ce secteur ;

IL EST PROPOSÉ PAR David Arsenault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

• D'AVISER le citoyen que le rang du Gravier ne sera pas déneigé par la municipalité pour la saison 2025-2026 ;

• D'ANALYSER durant la saison été 2026 les travaux requis pour municipaliser le rang du Gravier ;

• DE PROPOSER au conseil des solutions de déneigement pour la saison 2026-2027 pour décision ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13 – LOISIRS

Parade de Noël le 13 décembre à 18 h

Soirée TRAD le 20 à 19 h

14 – LÉGISLATION

2025-12-192

14.1 – AVIS DE MOTION – Règlement sur la taxation 2026-245

Avis de motion est, par la présente, donné par Edith Chabot, qu'il sera adopté à une prochaine assemblée, le Règlement no. 2026-245 intitulé : « *Règlement sur l'imposition des taxes foncières et des compensations pour services municipaux pour l'exercice financier 2026* », tel qu'il sera lu et reproduit au registre des règlements de la Municipalité.

2025-12-193

14.2 – AVIS DE MOTION – Règlement sur la tarification des services 2026-246

Avis de motion est, par la présente, donné par Michel Garant, qu'il sera adopté à une prochaine assemblée, le Règlement no. 2026-246 intitulé : « *Règlement sur la tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2026* », tel qu'il sera lu et reproduit au registre des règlements de la Municipalité.

14.3 – DÉPÔT – Intérêts pécuniaires des membres du conseil

Conformément aux articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums municipaux, le directeur général et greffier-trésorier atteste et dépose au conseil la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal.

Le directeur général et greffier-trésorier effectuera la transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), dans les délais prescrits.

15 – VARIA

1. Monsieur le Maire présente notre nouveau coordonnateur aux loisirs et lui souhaite la bienvenue dans l'équipe.
2. Nadia Poirier, responsable du volet historique du 175^e, présente les avancements de la journée festive du 5 septembre prochain. Elle invite les gens à aller sur la page Facebook du 175^e et invite les gens à participer soit comme acteur durant la journée, soit comme participants.

16 – DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur place :

1. Une citoyenne demande plus d'information sur le projet de « frigo-partage »
R : Le frigo sera installé à l'arrière du bureau municipal et sera accessible 7 jours sur 7. Le détail sur le fonctionnement sera présenté lorsque l'entente et les modalités seront complétées en début d'année 2026.
2. Une citoyenne s'informe s'il est possible d'avoir plus de détail dans les dossiers d'urbanisme lorsqu'on ne nomme que les numéros de lot.
R : Étant donné les restrictions imposées avec la loi 25 sur la confidentialité, on ne peut fournir plus de détail. Les gens sont invités à se rendre sur la carte interactive et y effectuer la recherche de lot pour plus de détail.
3. Un citoyen adresse une question au maire afin de connaître les raisons du départ en cours du dernier mandat (démission) d'une conseillère ?
R : Monsieur le maire réfère à la conseillère pour la réponse. Celle-ci mentionne qu'elle a quitté pour des raisons de santé mentale n'ayant plus l'approbation de ses démarches par l'ancien conseil et que maintenant, elle peut reprendre un nouveau mandat au bénéfice des citoyens.
4. Une citoyenne donne son opinion sur le mot du maire en lien avec la transparence et sa vision de celle-ci
R : Monsieur le Maire prend en considération l'opinion, mentionne que nous allons travailler à améliorer le tout et que l'équipe municipale et les conseillers prennent acte de la requête.

PROCÈS-VERBAUX

2025-12-194

17 – CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets étant tous traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par David Arsenault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

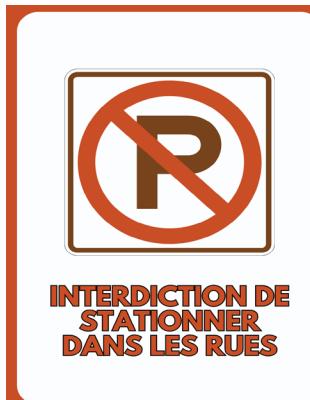
- QUE cette séance ordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Fermeture à 20 h 30

Richard Thibault
Maire

Claude Morin, Adm.A.
Directeur général et Greffier-trésorier



**DU 1ER
DÉCEMBRE AU 15
AVRIL**
**STATIONNEMENT
DANS LES RUES
INTERDIT LORS
DE CHUTE DE
NEIGE**

MUNICIPALITÉ SAINT-RAPHAËL (R)

REGISTRE DES CHÈQUES-PAIEMENTS DIRECTS ACP – DÉCEMBRE 2025

PUROLATOR INC.	127.87	BOUTIN SYLVAIN (Employé)	6,88
TRANSPORT S.MERCIER ET FILS	1 043.40	CEPLAC	2 500.00
REMORQUAGE 3777	5 518.80	THIBAULT DORILDA	1 050.00
REAL HUOT INC.	157.69	BUROPRO CITATION INC.	467.61
MRC BELLECHASSE	12 137.50	EXTINCTEURS MONTMAGNY	88.76
CIMENT QUÉBEC INC.	4 633.58	SIGNOPLUS	672.55
BOIVIN & GAUVIN INC.	1 032.96	PROPANE GRG	2 153.28
FILGO ENERGIESONIC INC.	3 729.02	WURTH CANADA LIMITED	596.56
PAQUET ET FILS	2 075.30	ICIMÉDIAS INC.	803.68
CENTRE DE L'AUTO LAVERDIERE	203.65	ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC.	18 461.43
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	2 122.68	GROUPE CCL	501.07
PIECES D'AUTOS G.G.M. INC.	546.02	DISTRIBUTION LC	574.29
RESSORTS D'AUTOS ET CAMIONS ROCK INC.	20 227.36	SERRUPRO SERRURIER RIVE-SUD INC.	18.31
DANY DOIRON	1 247.48	NOVACO	146.74
VALERIE BERGERON	45.00	CARRIERES RIVE-SUD INC.	2 450.59
PAPINEAU LILIANNE	350.00	TETRA TECH QI INC.	22 275.31
GERV`Z DISTRIBUTION INC.	143.72	HERVÉ FERLAND TRANSPORT INC.	18 473.22
LONGCHAMPS DENISE	1 175.00	LAFONTAINE INC.	238 151.78
NUMÉRIQUE.CA	40.24	OLIVIER GAGNE MINI-MOTEUR INC.	434.10
FRECHETTE FORD LTEE	967.49	P.A. MORIN IMPRESSIONS DESIGN INC.	1 099.25
PIQ-TH PELLETIER PIECES INDUSTRIELLES	3 483.84	AVANTIS COOPÉRATIVE	1 192.10
RAZAFIMAHEFA MARCELLE RAVAKA	45.00	TURGEON SOLUTION AFFICHAGE INC.	891.59
PROTECTION INCENDIE CFS LTÉE	183 006.40	BOUTIQUE DU TRAVAILLEUR ST-GERVAIS	186.24
OUTILLAGE INDUSTRIEL QUÉBEC	534.06	MORIN CLAUDE	45.00
LE DOMAIN SK S.E.N.C.	28 959.32	MÉCANIQUE ÉTIENNE PRÉVOST INC.	5 092.63
CAUCA	3 308.09	TRANSPORT DFR	172.46
TRADITION - 8787	330.01	GRAND TOTAL	595 741.91

NOS ANNONCEURS

Rassembleurs de nature

418 885-4421 ou sans frais 1877 885-4423
Caisse Desjardins de Bellechasse
desjardins.com/caisse-bellechasse

Desjardins
Caisse de Bellechasse

Clinique de Masso-Kinéthérapeute

Chez Donalda

France Roy
Masso-Kinéthérapeute
3, Avenue Beaudry, St-Raphaël

418 705-4212
Sur rendez-vous seulement
Reçu disponible

François Bourassa
Agence Sainte-Foy
Conseiller en sécurité financière

Industrielle Alliance,
Assurance et services financiers inc.

ia.ca
3045, avenue Maricourt, bur. 205
Québec (Québec) G1W 0G6
418 653-4064 1 800 898-4064
c. : 418 809-0437 F.: 1 877 781-7405
francois.bourassa@agc.ia.ca

Cabinet de services financiers

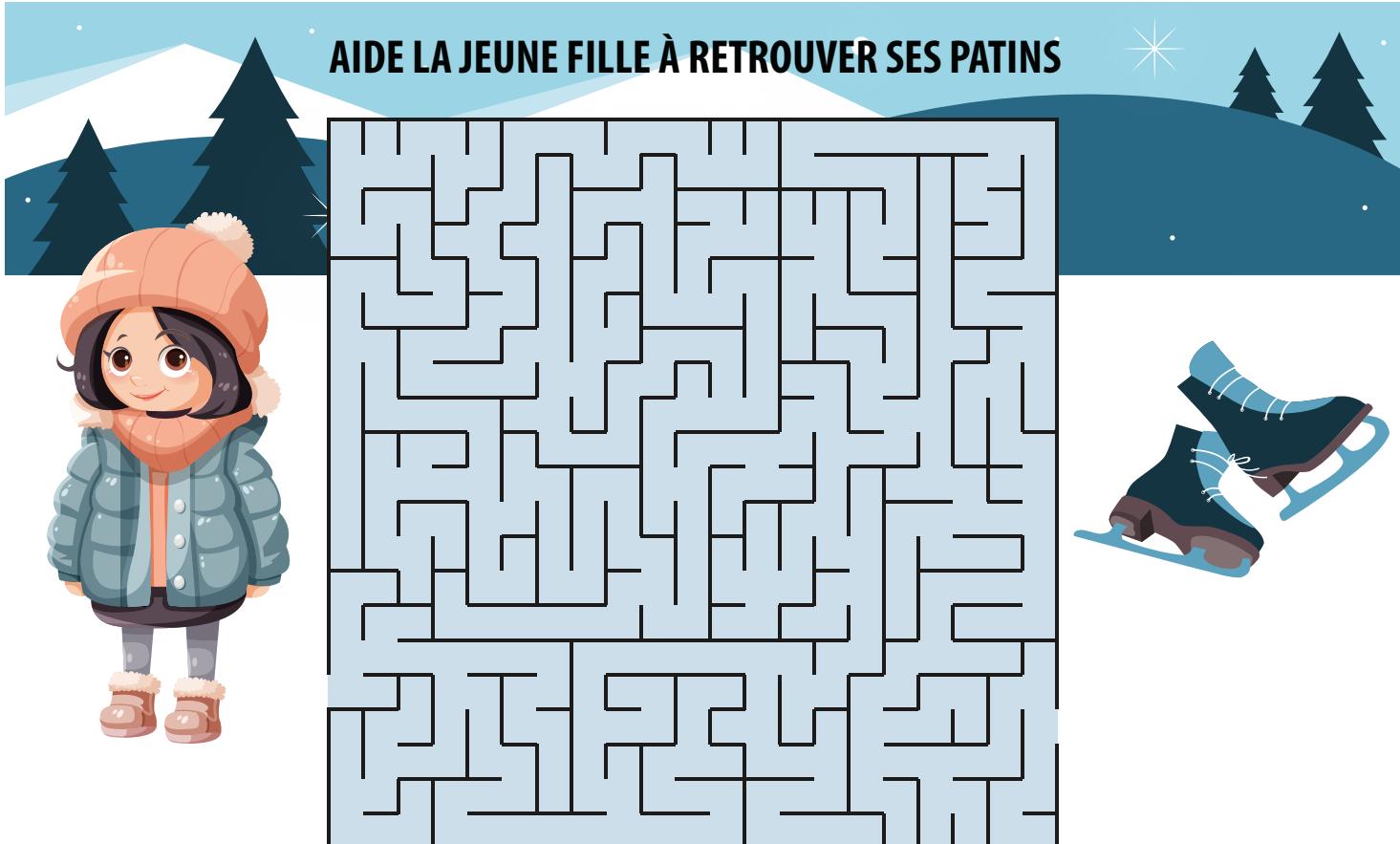
ASSURANCE

Vie
Invalidité et salaire
Maladie grave
Accidents corporels
Hypothécaire

ÉPARGNE

REER, CELI, CELIAPP et autres régimes
FERR, FRV et rentes
REEE
Fonds distincts

Rencontre à domicile possible !



JANVIER 2026

CALENDRIER MUNICIPAL

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
				1 	2 	3
4	5	6	7 	8	9	10
11	12 	13	14 	15 	16	17
18	19	20 	21 	22	23	24
25	26	27 	28	29	30	31

LÉGENDE



COLLECTE
DES
DÉCHETS



COLLECTE
DU
RECYCLAGE



DATE DE
TOMBÉE DU
JOURNAL



SÉANCE
DU
CONSEIL



BUREAU
MUNICIPAL
FERMÉ



COMITÉ
CONSEIL EN
URBANISME

CALENDRIER MUNICIPAL

2026



JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

MARS

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

MAI

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24/31	25	26	27	28	29	30

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
				1		
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23/30	24/31	25	26	27	28	29

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5		
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5		
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

■ Séance du conseil (public)

■ Séance de travail du conseil (privé)

■ Rencontre du comité conseil d'urbanisme

■ Date de tombée pour le journal

■ Paiement des taxes

■ Congé férié à la municipalité



Municipalité de
Saint-Raphaël

saintraphael.ca